

Hausse du salaire minimum au Québec et évolution de l'emploi : que disent les données statistiques?

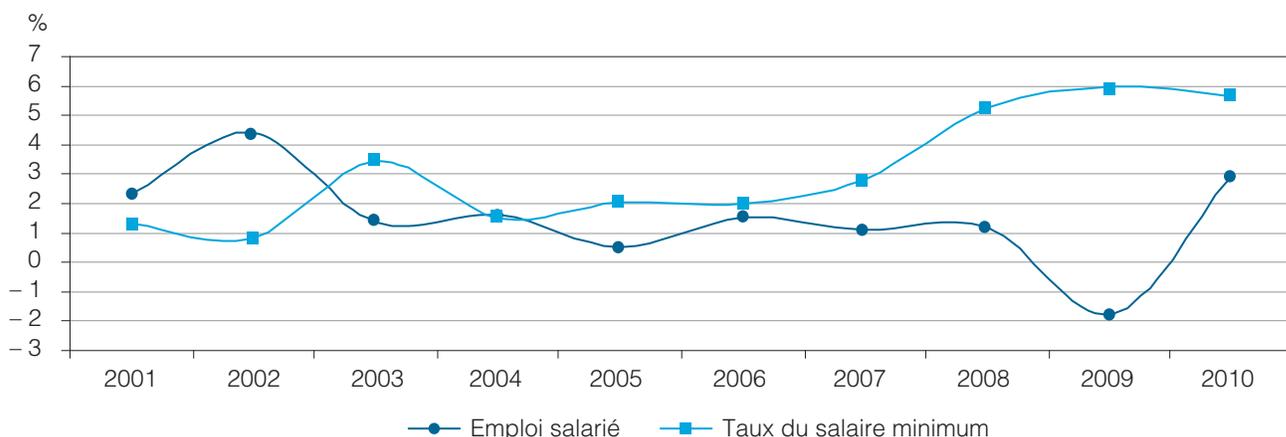
Avril 2011

Que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, la question de la hausse du salaire minimum demeure un enjeu social et économique de premier plan. Si l'objectif d'améliorer, par ce mécanisme, les conditions de vie des travailleurs peu rémunérés est reconnu, on doit dire en revanche que le niveau du salaire minimum déterminé par le gouvernement ne fait pas toujours consensus. D'un côté, on peut estimer que la hausse de ce salaire plancher est insuffisante pour lutter contre la pauvreté alors que de l'autre, on craint qu'elle affecte la compétitivité des entreprises se traduisant par une baisse du volume de l'emploi et/ou des heures de travail. Plusieurs études font d'ailleurs ressortir ces enjeux associés à l'évolution du taux du salaire minimum (Montmarquette, 2011; Au bas de l'échelle, 2006; FCEI, 2011; Sussman et Tabi, 2004). Dans le but de fournir un éclairage additionnel à ce débat, ce feuillet présente une analyse de l'évolution de l'emploi au Québec entre les années 2000 et 2010 en relation avec les changements apportés au taux du salaire minimum. L'accent est mis sur la période 2005-2010, soit celle au cours de laquelle ce taux a crû plus fortement. Afin de donner une bonne image de l'impact potentiel de la hausse du salaire minimum sur l'emploi, l'analyse tient d'abord compte de l'emploi salarié total, puis de l'emploi au salaire minimum selon les secteurs d'activité mais aussi de l'emploi rémunéré au-delà de ce taux qui est susceptible d'être affecté par cette mesure. Un portrait encore plus complet se dégage avec l'examen des changements survenus sur le plan des heures de travail de même que sur celui du statut d'emploi et du régime de travail.

La figure 1 montre que la croissance ininterrompue du taux du salaire minimum entre 2001 et 2010 s'est faite parallèlement à une augmentation quasi continue de l'emploi salarié total. En fait, seule l'année 2009 fait exception et cela coïncide avec la récession qu'a connue le Québec. Mais ce qui ressort surtout, ce sont les taux de croissance élevés du taux du salaire minimum observés entre 2008 et 2010; en effet, ceux-ci ont été de plus de 5%, ce qui est largement supérieur à l'accroissement de l'emploi salarié durant ces années.

Lorsque l'on regarde plus précisément l'emploi au salaire minimum (voir tableau 1), on note qu'il y a eu une certaine baisse au cours des années 2000-2005 (-6%) et une hausse particulièrement marquée durant la période suivante, soit de 2005 à 2010 (+57%). Ces tendances divergentes coïncident toutefois avec une croissance deux fois et demie plus forte du taux du salaire

Figure 1
Évolution de l'emploi salarié et du taux du salaire minimum, Québec, 2001-2010



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1
Variation du taux du salaire minimum et de l'emploi rémunéré à ce taux, Québec, 2000-2005 et 2005-2010

	Variation en %	
	2000-2005	2005-2010
Taux du salaire minimum	9,4	23,6
Emploi au salaire minimum	-6,2	56,6
Commerce de détail	12,1	79,1
Héberg. et serv. de restauration	-18,1	56,8
Autres industries des services	-10,0	40,8
Secteur des biens	-10,4	36,3

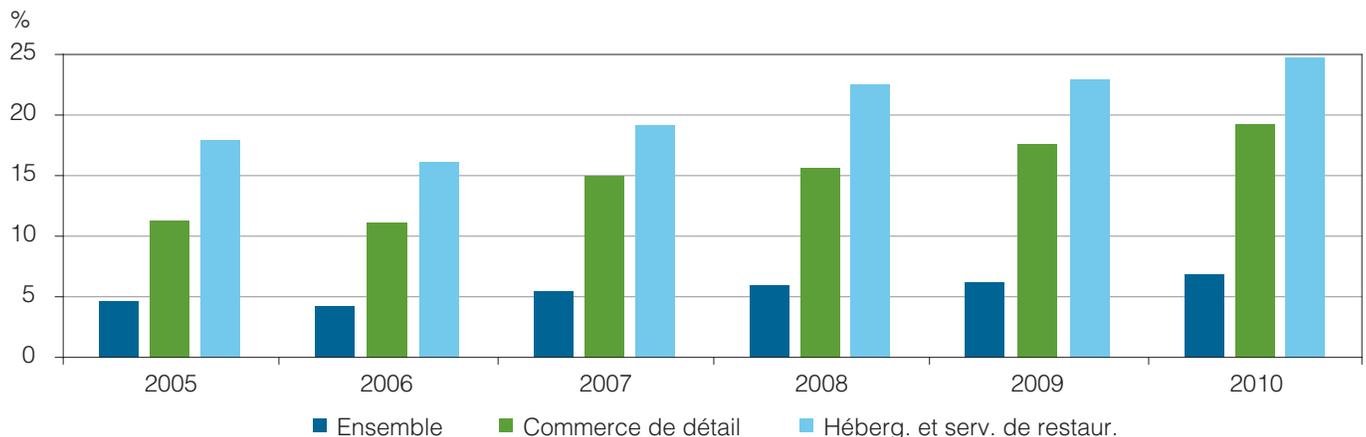
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
 Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2
Nombre d'emplois au salaire minimum selon l'industrie, Québec, 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	k					
Ensemble	147,7	136,7	178,4	197,8	203,0	231,3
Commerce de détail	48,2	48,3	66,4	68,8	76,9	86,3
Héberg. et serv. de restauration	35,4	31,2	40,3	50,7	47,9	55,6
Autres industries des services	45,4	44,4	54,0	61,8	58,7	64,0
Secteur des biens	18,6	12,7	17,7	16,5	19,4	25,4

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
 Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 2
Évolution de la fréquence de l'emploi au salaire minimum dans l'ensemble et dans les industries du commerce de détail et de l'hébergement et des services de restauration (en % de l'emploi salarié total), Québec, 2005-2010



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
 Traitement : Institut de la statistique du Québec.

minimum à la seconde période (+24 %) qu'à la première (+9 %). La relation entre forte augmentation du taux du salaire minimum et baisse marquée de l'emploi rémunéré à ce taux n'est donc pas observée ici.

La baisse dans l'emploi rémunéré au salaire minimum entre 2000 et 2005 s'observe dans l'hébergement et les services de restauration (-18 %), le secteur des biens (-10 %) et les autres industries des services (-10 %); le commerce de détail fait bande à part avec une augmentation (+12 %). Ce qui retient surtout l'attention est la période 2005-2010 où de très fortes hausses de l'emploi au salaire minimum sont notées dans l'industrie du commerce de détail (+79 %) et celle de l'hébergement et des services de restauration (+57 %); ces deux industries regroupent plus de 60 % de l'effectif rémunéré à ce taux. Les augmentations du côté des autres industries des services, bien que moins fortes, demeurent marquées (tableau 1). En somme, les industries du secteur des services ont connu, plus souvent qu'autrement, des croissances d'année en année comme le montre le tableau 2, ce qui tend à renforcer la tendance observée entre 2005 et 2010.

La situation dans l'hébergement et les services de restauration et dans le commerce de détail révèle un accroissement important de la fréquence de l'emploi au salaire minimum au cours de la période 2005-2010 (voir figure 2). De fait, des

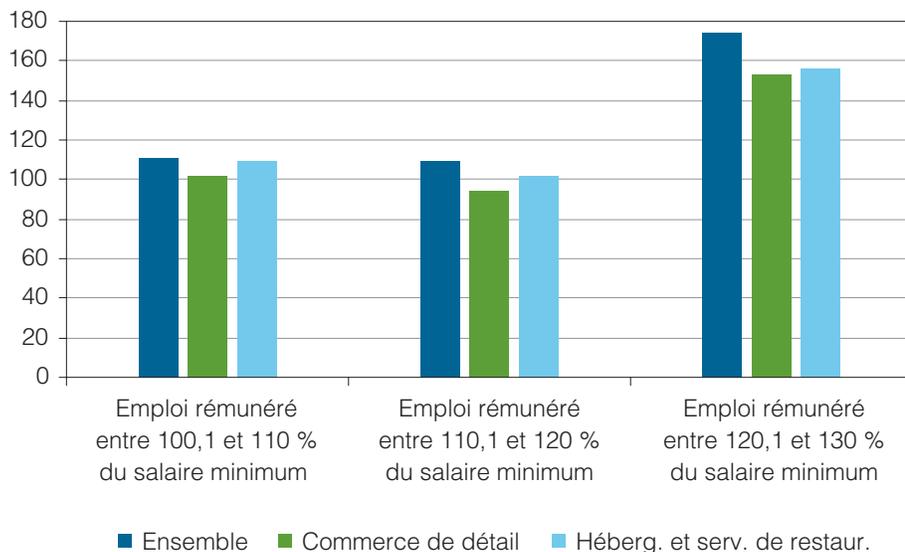
hausse très élevée y sont notées pour ce type d'emploi. Dans la première industrie, la fréquence est passée de 18 % à 25 %, tandis qu'une augmentation de plus de 8 points est constatée dans la deuxième industrie, qui atteint une fréquence de 19 %. Ces parts ne sont toutefois pas exceptionnelles puisqu'on observait des résultats similaires au début des années 2000 (données non présentées).

En ce qui a trait à l'emploi rémunéré au-dessus du salaire minimum (voir figure 3), on constate qu'il n'y a pas eu de baisse à la suite des augmentations appréciables du taux du salaire minimum. En effet, l'indice de l'emploi, tous secteurs confondus, s'est accru en 2010¹ par rapport à 2005, et ce, dans les trois strates de salaire horaire supérieures au salaire minimum, soit celles entre 100,1 % et 110 %, entre 110,1 % et 120 % et entre 120,1 % et 130 %². L'augmentation

a d'ailleurs été très forte dans le cas des emplois rémunérés entre 120,1 % et 130 % du salaire minimum (+ 74 %). Par ailleurs, la situation dans le commerce de détail révèle que le volume de l'emploi est resté le même dans les emplois rémunérés entre 100,1 % et 110 % du salaire minimum, qu'il a diminué quelque peu dans la strate suivante mais qu'il s'est fortement accru dans les emplois rémunérés entre 120,1 % et 130 % du salaire minimum (+ 53 %). Ce scénario est très semblable à celui noté dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration. On peut donc en conclure que la forte augmentation de l'emploi au salaire minimum entre 2005 et 2010, parallèlement à une croissance notable du taux du salaire minimum durant cette période, n'a pas eu pour conséquence une baisse du nombre d'emplois rémunérés au-delà de ce taux.

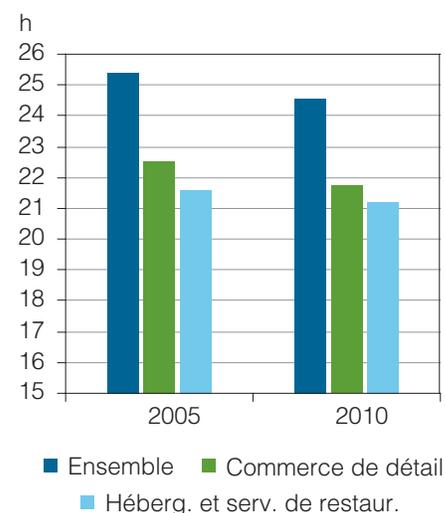
Il est possible également de vérifier si la hausse appréciable de l'emploi au salaire minimum entre 2005 et 2010 a entraîné la diminution des heures de travail, d'une part, et l'augmentation de la fréquence des emplois temporaires à temps partiel, d'autre part; dans l'affirmative, cela pourrait représenter un certain effet négatif des hausses apportées au taux du salaire minimum. À ce sujet, la figure 4 montre qu'il n'y a eu qu'une très légère baisse des heures de travail dans l'ensemble de l'emploi au salaire minimum, tout comme dans l'industrie du commerce de détail et dans celle de l'hébergement et des services de restauration. En ce qui a trait aux emplois temporaires à temps partiel (voir figure 5), les résultats indiquent que leur part a diminué dans l'ensemble de l'emploi au salaire minimum; la baisse a été particulièrement prononcée dans l'industrie du commerce de détail : la

Figure 3
Indice de l'emploi¹ rémunéré au-delà du salaire minimum en 2010 selon trois strates, résultats pour l'ensemble et pour les industries du commerce de détail et de l'hébergement et des services de restauration, Québec



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 4
Évolution des heures habituelles moyennes dans l'emploi au salaire minimum, résultats pour l'ensemble et pour les industries du commerce de détail et de l'hébergement et des services de restauration, Québec, 2005 et 2010

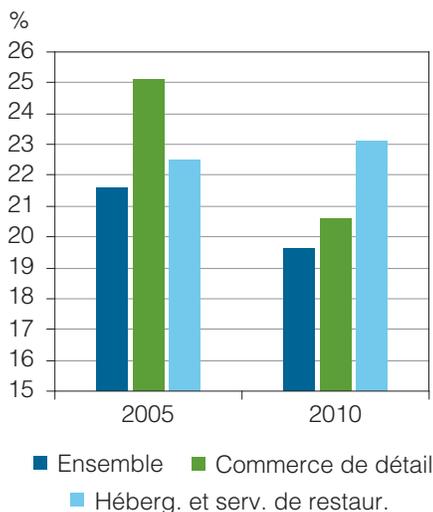


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

1. L'année 2005 sert d'année de base dans le calcul de l'indice.

2. Nous avons considéré les emplois rémunérés jusqu'à 130 % du taux horaire minimum, ce qui permet de prendre en compte l'effet potentiel de la hausse de 24 % de ce taux entre 2005 et 2010. En 2010, le taux horaire minimum pondéré est de 9,33\$; le salaire horaire équivalant à 130 % de ce taux est de 12,13\$.

Figure 5
Évolution de la proportion d'emplois temporaires à temps partiel dans l'emploi au salaire minimum, résultats pour l'ensemble et pour les industries du commerce de détail et de l'hébergement et des services de restauration, Québec, 2005 et 2010



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

proportion est passée de 25 % à moins de 21 %. L'industrie de l'hébergement et des services de restauration affiche toutefois une légère augmentation pour ce type d'emploi. Tout compte fait, rien n'indique que la hausse de l'emploi au salaire minimum pour ce qui est de ces deux indicateurs engendre un impact négatif substantiel.

En résumé, une hausse continue du taux du salaire minimum entre 2001 et 2010 a été observée en même temps que l'emploi salarié total connaissait une croissance presque continue. De 2000 à 2005, on note un certain repli de l'emploi au salaire mini-

mum (-6 %) associé à une hausse du taux, somme toute assez modeste (+9 %). Par contre, entre 2005 et 2010, une croissance très forte de l'emploi au salaire minimum (+57 %) est constatée de même qu'une augmentation très marquée du taux horaire légal (+24 %). Dans ce dernier cas, les changements observés n'ont pas entraîné une véritable baisse des heures de travail ou encore une hausse de l'emploi temporaire à temps partiel dans les groupes analysés. De plus, l'emploi rémunéré au-delà du taux horaire minimum a, dans presque tous les cas étudiés, connu une croissance entre les années 2005 et 2010.

Source des données et précisions méthodologiques

Les données portant sur l'emploi salarié et l'emploi au salaire minimum proviennent du fichier de microdonnées à grande diffusion de 2010 de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les données présentées dans ce feuillet sont donc celles révisées par l'organisme statistique. Tous les calculs ainsi que l'utilisation et l'interprétation de ces données relèvent entièrement de l'auteur.

Les données concernant les taux horaires minimums annuels sont pondérées; elles tiennent donc compte du taux horaire minimum applicable à chaque mois de l'année.

Références

AU BAS DE L'ÉCHELLE (2006). *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi: des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, Montréal, 63 p.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2011). *Salaire minimum, l'autre perspective*, Toronto, 35 p.

MONTMARQUETTE, Claude (2011). « Pour une politique efficace du salaire minimum », dans : *Le Québec économique, vers un plan de croissance pour le Québec*, sous la direction de JOANIS, Marcellin et GODBOUT, Luc, chapitre 5, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 113-120.

SUSSMAN, Deborah, et Martin TABI (2004). « Les travailleurs au salaire minimum », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 3, mars, p. 5-16.

Ce feuillet est réalisé par la **Direction des statistiques du travail et de la rémunération**.

Pour plus de renseignements : Luc Cloutier, analyste en statistiques du travail
 1200, avenue McGill College, bur. 400
 Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6207)
 Télécopieur : 514 876-1767
 Courriel : luc.cloutier@stat.gouv.qc.ca

**Institut
 de la statistique
 Québec**